

Coupe Occitanie d'Escalade

Règlement officiel de la compétition **Saison 2021-2022**



La Coupe Occitanie d'Escalade (C.O.E) est le circuit de compétitions proposé par la Ligue Occitanie FFME. Ce circuit est composé de différentes étapes de difficulté et de de bloc ainsi qu'une étape « bonus » de vitesse. Il se déroule sur l'intégralité de la saison sportive en cours.

Toutes les étapes de la C.O.E sont des étapes officielles au sens de la réglementation fédérale et il est impératif d'être titulaire d'une licence FFME/IFSC à jour afin d'y participer.

1- Inscription aux étapes de la Coupe Occitanie d'Escalade

Les inscriptions sont à effectuer sur le site de la FFME directement sur la page de l'étape à laquelle vous souhaitez vous inscrire. Il n'y a pas d'inscription possible pour l'ensemble de la Coupe et chaque participant doit faire le nécessaire lors de chaque étape indiquée au calendrier officielle.

Catégories

La Coupe d'Occitanie d'Escalade concerne les catégories de compétitions officielles reconnues par les règlements sportifs de la FFME.

Il s'agit des catégories suivantes :

- **U16 : 14 et 15 ans (minime)**
- **U18 : 16 et 17 ans (cadet)**
- **U20 : 18 et 19 ans (junior)**
- **Sénior : 20 à 39 ans**

Les différentes étapes peuvent être ouvertes aux autres catégories (microbes, poussins, benjamins, vétérans 1 et 2) mais ces catégories ne feront pas l'objet d'un classement officiel dans le cadre de la C.O.E.

2- Les différentes étapes

Les étapes de difficulté (voies)

Les différentes étapes de difficulté seront organisées conformément aux dispositions suivantes et dans le respect des règlements édictés par la FFME.

- **Format officiel en 2 ou 3 tours ou format contest de voies flash par catégories, finales facultatives**

- Chef ouvrier / président de jury / juges officiels
- Respect des consignes de sécurité de l'espace d'accueil.

Le championnat régional de difficulté peut également faire office d'étape dans le cadre de la Coupe Occitanie d'Escalade dès lors que la Ligue Occitanie en a décidé ainsi au début de la saison sportive. Dès lors, le classement du Championnat régional sera utilisé afin d'attribuer des points aux compétiteurs conformément au tableau de répartition prévu à l'article 3 du présent règlement sans prendre compte de l'affiliation régionale des participants.

Les étapes de bloc

Les différentes étapes de bloc seront organisées conformément aux dispositions suivantes et dans le respect des règlements édictés par la FFME.

- 30 à 60 blocs proposés par catégorie
- **Règle des 1000 points ou règlement officiel (contest de 8 à 12 blocs à essais limités + finale)**
- Finales sur trois blocs souhaités au moins, pour les seniors
- Chef ouvrier / président de jury / juges officiels
- Respect des consignes de sécurité de l'espace d'accueil.

Le championnat régional de bloc peut également faire office d'étape dans le cadre de la Coupe Occitanie d'Escalade dès lors que la Ligue Occitanie en a décidé ainsi au début de la saison sportive. Dès lors, le classement du Championnat régional sera utilisé afin d'attribuer des points aux compétiteurs conformément au tableau de répartition prévu à l'article 3 du présent règlement sans prendre en compte l'affiliation régionale des participants.

L'étape de vitesse (étape bonus)

Le Championnat Régional de Vitesse, organisé dans les conditions fixées par les règlements de la FFME, permettra aux compétiteurs de chaque catégorie de marquer des points bonus pour le compte de la Coupe Occitanie d'Escalade.

Les points bonus seront attribués selon le classement officiel du Championnat Régional de Vitesse dans chaque catégorie concernée par la C.O.E.

3- Établissement des classements

Modalités générales

Les classements officiels de la Coupes Occitanie d'Escalade prennent en compte les étapes ayant eu lieu pendant la saison (1er septembre au 31 août) et intégrées au calendrier officiel de la compétition.

Ils concernent :

- Les résultats individuels lors des différentes étapes : bloc, difficulté et vitesse ;
- Par sexe, les classements sont établis pour les catégories : seniors, juniors, cadets et minimes ;
- Les jeunes surclassés sont classés, d'une part, dans leur catégorie d'origine en prenant en compte leurs résultats dans les épreuves de cette catégorie et, d'autre part, en sénior pour les épreuves dans lesquelles ils participaient en étant surclassés ;

Attribution des points par étape

Les compétiteurs gagnent des points en fonction de leur classement à chaque étape selon la répartition ci-après jusqu'à la trentième place (au-delà, aucun point n'est gagné) :

Étapes de difficulté et bloc

Classement	Points
1 ^{er}	100
2 ^{ème}	80
3 ^{ème}	65
4 ^{ème}	55
5 ^{ème}	51
6 ^{ème}	47
7 ^{ème}	43
8 ^{ème}	40
9 ^{ème}	37
10 ^{ème}	34
11 ^{ème}	31
12 ^{ème}	28
13 ^{ème}	26
14 ^{ème}	24
15 ^{ème}	22

Classement	Points
16 ^{ème}	20
17 ^{ème}	18
18 ^{ème}	16
19 ^{ème}	14
20 ^{ème}	12
21 ^{ème}	10
22 ^{ème}	9
23 ^{ème}	8
24 ^{ème}	7
25 ^{ème}	6
26 ^{ème}	5
27 ^{ème}	4
28 ^{ème}	3
29 ^{ème}	2
30 ^{ème}	1

Les points gagnés par des compétiteurs ex aequo sont calculés en effectuant la moyenne des points des places concernées. (*Exemple : 3 premiers ex-æquo marqueront $100+80+65/3= 82...$ au lieu de 100 chacun*)

Étape de vitesse

Classement	Points
1 ^{er}	25
2 ^{ème}	22
3 ^{ème}	20
4 ^{ème}	18
5 ^{ème}	16
6 ^{ème}	14
7 ^{ème}	12
8 ^{ème}	10
9 ^{ème}	8
10 ^{ème}	6
11 ^{ème}	5
12 ^{ème}	4
13 ^{ème}	3
14 ^{ème}	2
15 ^{ème}	1

Classement individuel

À l'issue de chaque étape, un classement individuel par catégorie est établi en ajoutant les points gagnés par chaque compétiteur au cours des différentes étapes. Ce classement sera mis en ligne et réactualisé au fur et à mesure des étapes.

À la fin de la dernière étape de la saison, le classement général final par catégorie de la Coupe Occitanie d'Escalade est établi et détermine les vainqueurs de chaque catégorie.

Classement par équipe

À l'issue de chaque étape, un classement par équipe est établi en cumulant les points gagnés par les trois meilleurs compétiteurs au classement général de chaque catégorie d'un même club. Ce classement sera mis en ligne et réactualisé au fur et à mesure des étapes.

À la fin de la dernière étape de la saison, le classement général final par équipe de la Coupe Occitanie d'Escalade est établi au cumul des points des trois meilleurs compétiteurs de chaque catégorie affiliés dans un même club et détermine le club vainqueur du classement par équipe.

4- Récompenses

La Ligue Occitanie, organisatrice de la Coupe Occitanie d'Escalade, a décidé de récompenser les trois premiers compétiteurs au classement général final de chaque catégorie ainsi que le club vainqueur du classement général final par équipe.

Les clubs organisateurs d'une ou plusieurs étapes de la Coupe Occitanie d'Escalade sont libres de récompenser ou non les compétiteurs lors de leurs étapes.

5- Mesures sanitaires

Les mesures sanitaires citées dans l'article ci-dessous sont conformes aux décisions sanitaires du gouvernement applicables au sport depuis le 9 août 2021.

Toutes les informations relatives aux modalités de pratique en salle, sont disponibles sur le site du [Ministère chargé des sports](#)

Le Pass Sanitaire :

Toutes personnes de plus de 12 ans souhaitant se rendre sur le site de compétition devra obligatoirement présenter un pass sanitaire.

Pour être valide, le Pass sanitaire doit être composé d'un des trois documents suivants :

- Le résultat d'un examen de dépistage, d'un test ou d'un autotest (réalisé sous la supervision d'un professionnel de santé) réalisé moins de 72h avant l'accès à l'établissement, au lieu, au service ou à l'événement ;
- Un justificatif du statut vaccinal ; 3 / 4 Version du 20 août 2021
- Un certificat de rétablissement. A défaut de la présentation de l'un de ces documents, l'accès à l'établissement où a lieu la compétition est refusé, sauf pour les personnes justifiant d'une contre-indication médicale à la vaccination.
-

Les justificatifs peuvent être présentés sous format papier ou numérique, enregistré sur l'application mobile « TousAntiCovid » ou tout autre support numérique au choix de la personne concernée.

Le responsable de l'équipement ou l'organisateur de la compétition désigne les personnes habilitées à effectuer le contrôle du Pass sanitaire : personnes qui contrôlent habituellement l'accès ou à défaut celles qui organisent la compétition.

Les gestes barrières :

- Respect de la distanciation sociale (2 mètres)
- Utiliser son matériel personnel d'escalade
- Utiliser uniquement de la **magnésie liquide** (non fournie par l'organisation). Magnésie en poudre interdite !
- Le port du masque n'est pas obligatoire pour les personnes ayant accédé aux établissements sportifs au moyen du Pass sanitaire. Son utilisation reste une mesure barrière efficace qui est conseillée. Le port du masque peut toutefois être rendu obligatoire soit par arrêté préfectoral soit par décision de l'exploitant ou l'organisateur.
- Se nettoyer régulièrement les mains
- Les vestiaires collectifs peuvent être ouverts. La distanciation physique entre les personnes y sera systématiquement respectée.

La Ligue Occitanie, organisateur de la Coupe Occitanie d'Escalade, se réserve le droit de procéder à toutes modifications du présent article afin de se conformer aux mesures gouvernementales relatives à la pandémie Covid-19.

Merci de bien vouloir prendre connaissance du règlement avant chaque étape pour vous tenir informé.

Toutes les informations relatives aux modalités de pratique en salle, sont disponibles sur le site du [Ministère chargé des sports](#)

Textes officiels des compétitions édictés par la FFME et opposables aux compétiteurs de la Coupe Occitanie d'Escalade :

<https://www.ffme.fr/federation/page/textes-et-reglements.html#competition-escalade>